



RECONDUCTION DE DELPHINE ERNOTTE CUNCI Le choix de la continuité décidé par le CSA

C'est l'une des particularités de notre entreprise, si nous la comparons à nos concurrents du privé : à France•tv, tout peut être remis en cause tous les 5 ans ! Une telle situation est juste inimaginable à TF1, M6 ou Canal, où les actionnaires laissent aux patrons qu'ils choisissent le temps nécessaire pour mettre en œuvre leurs stratégies.

Pour la télévision du service public, la durée de vie de ses dirigeants a toujours été très brève, avec, pour conséquences, des changements de projets et de méthodes.

Petit flash-back :

- 1989 : Philippe Guillaume, 14 mois
- 1990 : Hervé Bourges, 3 ans
- 1993 : Jean-Pierre Elkabach, 2,5 ans
- 1996 : Xavier Gouyou Beauchamp, 3 ans
- 1999 : Marc Tessier, 6 ans
- 2005 : Patrick de Carolis, 5 ans
- 2010, Rémy Pflimlin, 5 ans

Que de « turn over », avec les conséquences qui en découlent...

Ces derniers jours, il aurait fort bien pu en être de même, avec, encore une fois, une désignation rompant avec la continuité. Or, cette fois-ci, force est de constater que le CSA s'est installé dans une logique différente. Tout d'abord en faisant preuve de transparence dans les auditions des candidats (avec les retransmissions de toutes leurs premières parties), ensuite en choisissant de ne pas attendre la dernière minute pour prendre et communiquer une décision motivée et donc assumée, et enfin, en effectuant le choix de la continuité !

Certes, les autres candidats présentaient des profils intéressants mais avant cela, il semblait évident que la présidente sortante avait à son actif le respect des équilibres budgétaires (souvent mis à mal auparavant), la mise en œuvre de plusieurs projets tels **Franceinfo** ; le feuilleton **"Un Si Grand Soleil"** produit en interne, ou encore l'accord du 7-9 mai 2019 (RCC - accord signé par FO), encadrant la transformation de l'entreprise, particulièrement protecteur pour les salariés jusqu'à fin 2022. Tout cela constituait de solides arguments pour que le mandat de la Présidente puisse être prolongé. Ce choix entrepris par le Conseil, permet ainsi à l'entreprise de s'inscrire dans la durée.

Certes, tous les sujets ne sont pas bouclés, et il s'agira pour FO de poursuivre les revendications exprimées ces dernières semaines au nom des salariés du groupe de l'audiovisuel public. Dès septembre, par exemple, **l'ouverture de négociations sur le dossier du télétravail**, ainsi que la poursuite de **celles sur les spécificités des salariés œuvrant sur "Un Si Grand Soleil"** nous attendent.

Par la suite, nous poursuivrons évidemment le travail constructif engagé les années précédentes, avec cet objectif d'être au service de France•tv à l'ère numérique, tout en veillant aux intérêts de nos collectifs, et de leurs conditions de travail.

Et nous savons que le travail sera au rendez-vous pour affronter les enjeux d'un secteur mondialisé, où l'audiovisuel public portera les couleurs d'une politique culturelle de qualité.

Paris, le 23 Juillet 2020,